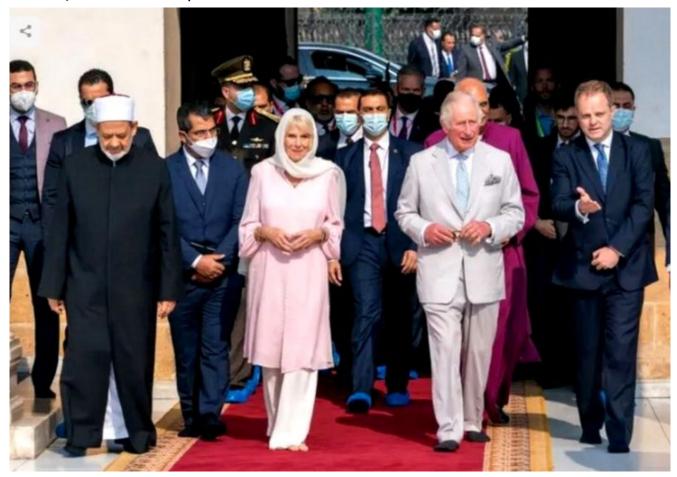
## Cancer de Charles III : vous n'aurez pas la chance d'être aussi bien soigné que lui !

écrit par Maxime | 7 février 2024





Charles III, roi d'Angleterre, est atteint d'un cancer. La planète entière s'en émeut, grâce aux médias qui ont trouvé un nouveau moyen de diversion, qui fait parler des autres plutôt que de nos problèmes.

Charles III, l'islamomonarque, son excellence inculte, ou immorale, au choix, qui ne convaincra pas les républicains farouches du bienfait éventuel d'une monarchie pour éviter qu'une Nation finisse comme la France, un coq auquel on a coupé la tête :

## https://resistancerepublicaine.com/?s=charles+prince

Ce cancer lui a été diagnostiqué lors d'une opération bénigne de la prostate. Les médecins ont été un peu curieux de l'anatomie de sa majesté et loin de le renvoyer chez lui avec son cancer débutant, ils lui ont recommandé de se soigner. Le traitement a été commencé illico presto.

Chez nous, pour le bétail que nous sommes (le temps de payer

les cotisations quand nous sommes en activité, après on est bons pour l'abattoir), gageons qu'une bonne partie de la population serait expédiée au bercail sans plus d'investigations...

C'est bien parce qu'il s'agit de « sa majesté » qu'un examen complet a été réalisé. Pour nous autres, avec notre sécu en faillite, nos remboursements qui baissent, les préconisations données aux médecins pour moins prescrire, moins donner d'arrêts de travail, moins reconnaître les affections longue durée, à 75 ans vous pouvez courir pour qu'on essaie de rallonger votre espérance de vie en allant chercher un peu plus loin que votre problème bénin de prostate.

Et voilà comment à 77, 78, réveillé par des douleurs vives, vous découvririez que vous êtes en phase terminale et hop, ouverture de la succession et enterré ou incinéré dans l'année...

Je découvre d'ailleurs que même des médecins généralistes peuvent choisir d'être déconventionnés pour appliquer les tarifs qu'ils veulent, y compris dans les déserts médicaux. Chouette alors, déjà que ces déserts médicaux sont une aberration, laissant des millions de concitoyens en détresse pour la prise en charge de leurs maux, obligés de faire des centaines de kilomètres, si encore on veut bien d'eux car ce n'est pas toujours le cas… mais en plus vous pouvez en être réduit à payer une consultation 50 euros et non remboursée par la Sécurité sociale.

Etonnant que ce soit encore autorisé au lobby médical ? Pas tant que cela, puisque les déserts médicaux sont aussi les zones où la France a le plus voté contre Macron, pour Marine le Pen, donc la survie des Français y vivant n'intéresse pas le pouvoir. Les médecins ont le champ libre et forts d'un monopole d'une part (tout à fait légitime), d'un numerus clausus et d'une liberté d'installation d'autre part

(totalement aberrants), la population se trouve prise en otage.

Quant à l'hôpital, il se moque toujours de la charité et pour avoir une personne très proche qui y est urgentiste, la cadence est toujours infernale… ce qui a changé, c'est juste que le personnel y est beaucoup mieux payé, à juste titre.

M'est avis que pour nous la populace, bénéficier d'un diagnostic et d'un traitement rapide est bien trop royal dans la France de Macron. Votre crabe vous aura rongé depuis longtemps avant qu'on le découvre et qu'on le soigne aussi rapidement.

« Les patients ne viennent plus me voir pour un nez qui coule » (NDA: quelle mauvaise foi, comme si cela expliquait les salles d'attente bondées) : près de Chartres, une généraliste s'est déconventionnée

Publié le 29/01/2024 à 10h55

Hélène Dumont, l'une des figures du mouvement de colère des médecins d'Eure-et-Loir, il y a un an, a choisi de rompre la convention qui la liait à l'Assurance maladie. Elle dit se « sentir plus libre ».

Depuis le 1er octobre 2023, les patients d'Hélène Dumont, jeune généraliste installée à Fontaine-la-Guyon, près de Chartres, ne sont plus remboursés — ou presque — par la Sécurité sociale.

Depuis qu'elle n'adhère plus à la convention médicale, Hélène Dumont peut pratiquer ses tarifs librement. Elle a fixé le prix de sa consultation à 50 €. Ses patients ne sont plus remboursés que 0,61 € par la Caisse primaire d'assurance maladie d'Eure-et-Loir.

« Le premier mois, il y a eu des patients qui me faisaient la morale. Ils ne sont pas revenus, mais ceux qui restent acceptent les règles du jeu », explique la jeune femme de 31 ans, qui s'est installée, en 2020, dans une maison de santé pluridisciplinaire (NDA)

: c'est surtout qu'ils n'ont pas le choix).

« On est dans un désert médical et, quoi que l'on fasse, on n'arrive pas à être entendus ou presque. Il y a beaucoup de pression. Je me suis rendu compte que je n'adhérais plus à tout ce que me demandait la Sécurité sociale. Il faut cocher plein de cases, remplir de la paperasse en permanence. On nous fixe des objectifs, en termes de nombre de patients, de médicaments à prescrire. »

La généraliste reconnaît « qu'au début, c'était un peu l'angoisse », mais elle dit avoir trouvé son rythme « au bout de deux à trois semaines », après s'être déconventionnée. Elle a pu accepter de nouveaux patients, ce qui était « compliqué » pour elle auparavant.

« J'avais des délais de rendez-vous de quatre à cinq semaines. Aujourd'hui, je suis à trois jours et c'est beaucoup plus confortable pour moi. Je fais des consultations plus longues. Les patients ne viennent plus me voir pour un nez qui coule ou une toux qui ne passe pas au bout de deux jours. J'ai l'impression d'être beaucoup plus utile. Je me sens bien mieux dans mes bottes. C'est plus intéressant et plus stimulant. »

Le déconventionnement permettrait, selon la professionnelle de santé, de lutter contre « la surconsommation de soins ». « Quand les gens savent qu'ils sont remboursés, ils peuvent revenir deux ou trois fois dans la même semaine sous prétexte qu'ils toussent toujours. C'est un peu comme sur Amazon, où en claquant des doigts, vous avez ce que vous voulez », compare-t-elle. (NDA : elle oublie juste que nous ne sommes remboursés qu'à 70% par la Sécurité sociale, voire 30% si ce n'est pas le médecin traitant ; seuls les cas sociaux notamment étrangers bénéficiaires de l'aide médicale d'Etat ne paient rien ; quant à Amazon, cette marque n'a rien demandé, les clients paient leurs articles… quel argumentaire insignifiant) ».

https://www.lechorepublicain.fr/chartres-28000/actualites/les-patien ts-ne-viennent-plus-me-voir-pour-un-nez-qui-coule-pres-de-chartresune-generaliste-s-est-deconventionnee\_14443225/ Et ça se dit médecin… Naturellement elle ne fait pas état de l'aide médicale d'Etat, qui est le seul moyen « royal » de se faire soigner gratuitement en France…

## https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3079

Elle pourrait rejoindre le mouvement « médecins en guerre contre les pauvres »...